

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE

CANTON de PORTET/GARONNE

ARRONDISSEMENT
de MURET

COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 14

Présents : 12

Votants : 10

L'an Deux Mil Dix Vingt

Le cinq mars, à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Villate dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GARAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal :

Le 26/02/2020.

**Objet : Approbation du
Compte Administratif 2019**

PRESENTS : Mesdames ALAMINOS. BONZOM.

CARLES. GROS. LAKEHAL PAJAUD

Messieurs : GARAUD. PAPAY. DUFOUR. PELFORT.
GARCIA. ROUSSEAU.

ABSENTS : Mme LE ROY . M. GALEA

PROCURATION : M. GALEA a donné procuration à
M. GARAUD.

Madame Dominique ALAMINOS a été élue Secrétaire de séance.

Vu la délibération en date du 04 Avril 2019 approuvant le budget primitif 2019.
Monsieur PAPAY Raymond, Adjoint au Maire chargé des finances, expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019 et informe que le compte de gestion de l'exercice considéré réalisé par le Receveur Municipal est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire quitte la séance afin de permettre au Conseil de statuer sur le Compte Administratif 2019 sous la présidence de Monsieur François ROUSSEAU Conseiller Municipal.

Où l'exposé du Président présentant le Budget Primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré et le Compte de gestion du Receveur, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord et approuve le Compte Administratif 2019

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa transmission en

Sous- Préfecture le 09/03/2020

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie le 05/03/2020

Le Maire, J.C GARAUD.

